



Communiqué CIMR_FRMF du 03 février 2010

Le personnel salarié de la FRMF bénéficie désormais d'une couverture retraite complémentaire, récemment négociée et contractualisée avec la Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite (CIMR).

Cette mesure, qui prend effet à partir du premier janvier de l'année en cours, s'inscrit dans la politique de restructuration et de modernisation de l'administration de la fédération, laquelle place le renforcement et la valorisation des ressources humaines au cœur de ses objectifs.